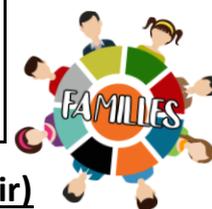


Le temps scolaire

2025/2026	Somme mensuelle
L'enseignement (Rémunération des enseignants)	Prise en charge par l'Education Nationale
Le fonctionnement (Rémunération des agents de service, énergies...) Autour de 70€ / mois / enfant	Prise en charge par le forfait communal et diverses subventions
Les dépenses d'investissement Bâtiments - remboursement d'emprunts - solidarité diocésaine.	42 € somme appelée par mois/enfant/10 mois 3 enfants et + : 38 €
Les dépenses liées à la pastorale scolaire Documents et frais d'éveil à la foi, de culture religieuse et de catéchèse.	1,80 € 18€ appelés en une seule fois au mois de septembre, pour les enfants de l'élémentaire (CP au CM2)



challans



Les temps périscolaires : temps du midi et accueil périscolaire (matin et soir)

Service assuré par : 	Vous payez	Informations complémentaires.
La Restauration Repas et surveillance sur pause méridienne	2€ le repas +1€ par jour pour l'encadrement de la pause méridienne <i>(Tarif identique 2024/2025)</i>	Subvention municipale versée pour les enfants challandais pour financer le repas. Supplément demandé par l'OGEC pour couvrir une partie des dépenses liées à l'encadrement hors temps du repas.
L'accueil périscolaire (garderie) Salaires des agents, énergie, goûters en maternelle, fournitures div.)	1,05 € / ¼d'heure <i>(Tarif identique depuis 2023/2024)</i> Forfaits : 1 enfant : 66 €* 2 enfants : 94 €* 3 enfants : 114 €* *pour 16 jours de classe	Inscription à la minute ou au forfait, sur demande des familles (voir règlement intérieur) Goûter compris en maternelle



Avec le soutien de

challans

Les +

Restauration : pas de réservation préalable - facturation au réel

Garderie : facturation à la minute - récupérez vos enfants en toute sérénité !

Assurance : Pour chaque enfant, l'OGEC souscrit auprès de la Mutuelle St Christophe, une assurance scolaire et extra-scolaire "individuelle accident". Vous devez cependant vous assurer que vous êtes bien assurés en Responsabilité Civile.



Devenez GRAND CONTRIBUTEUR !

Vous voulez soutenir l'école de votre enfant ? Les familles et les entreprises peuvent contribuer davantage en soutenant l'école et les projets qu'elle mène à travers un don défiscalisé. 3 possibilités :

- Contribution "engagement" : 50€ pour l'année scolaire
- Contribution "engagement +" : 100 € pour l'année scolaire
- Contribution "engagement libre" : montant de votre choix



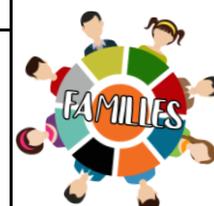
Le temps scolaire

2025/2026	Somme mensuelle
L'enseignement (Rémunération des enseignants)	<i>Prise en charge par l'Education Nationale</i>
Le fonctionnement (Rémunération des agents de service, énergies...) Autour de 70€ / mois / enfant	<i>Manque à "fonctionner" supporté par la communauté éducative</i>
Les dépenses d'investissement Bâtiments - remboursement d'emprunts - solidarité diocésaine.	45,90 € somme appelée par mois/enfant/10 mois 3 enfants et + : 41.80 €
Les dépenses liées à la pastorale scolaire Documents et frais d'éveil à la foi, de culture religieuse et de catéchèse.	1,80 € 18€ appelés en une seule fois au mois de septembre, pour les enfants de l'élémentaire (CP au CM2)



Les temps périscolaires : temps du midi et accueil périscolaire (matin et soir)

Service assuré par : 	Vous payez	Informations complémentaires.
La Restauration Repas et surveillance sur pause méridienne	5,47 €/repas <i>(Tarif identique 2024/2025)</i>	L'OGEC ne perçoit aucune subvention pour les enfants non-challandais.
L'accueil périscolaire (garderie) Salaires des agents, énergie, goûters en maternelle, fournitures div.)	1,05 € / ¼d'heure <i>(Tarif identique depuis 2023/2024)</i> Forfaits 1 enfant : 66 €* 2 enfants : 94 €* 3 enfants : 114 €* *pour 16 jours de classe	Facturation à la minute ou au forfait, sur demande des familles (voir règlement intérieur) Goûter offert en maternelle



Les +

Restauration : pas de réservation préalable - facturation au réel

Garderie : facturation à la minute - récupérez vos enfants en toute sérénité !



Assurance : Pour chaque enfant, l'OGEC souscrit auprès de la Mutuelle St Christophe, une assurance scolaire et extra-scolaire "individuelle accident". Vous devez cependant vous assurer que vous êtes bien assurés en Responsabilité Civile.

Devenez GRAND CONTRIBUTEUR !

Vous voulez soutenir l'école de votre enfant ? Les familles et les entreprises peuvent contribuer davantage en soutenant l'école et les projets qu'elle mène à travers un don défiscalisé. 3 possibilités :

- Contribution "engagement" : 50€ pour l'année scolaire
- Contribution "engagement +" : 100 € pour l'année scolaire
- Contribution "engagement libre" : montant de votre choix

